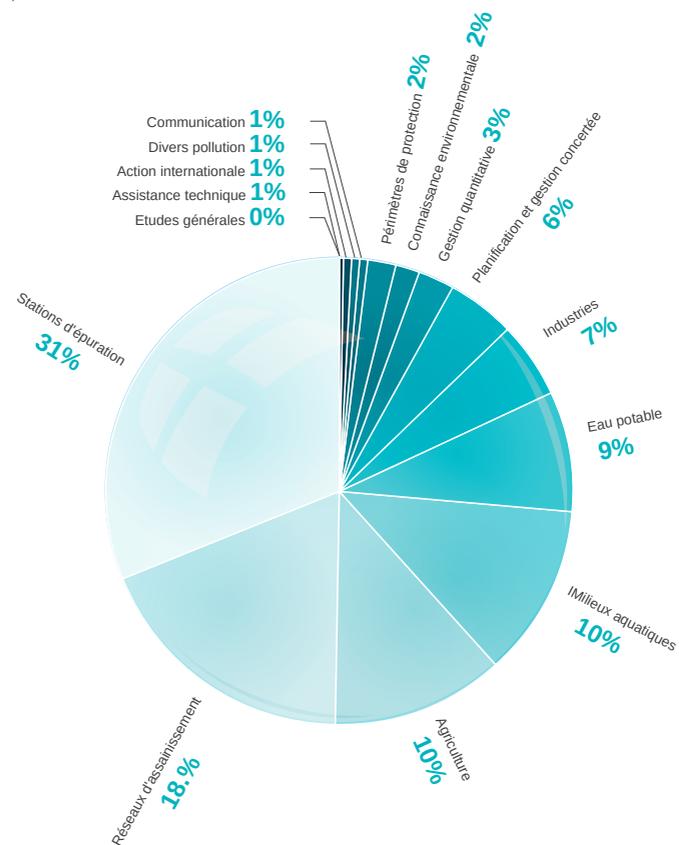


Travaux et aides

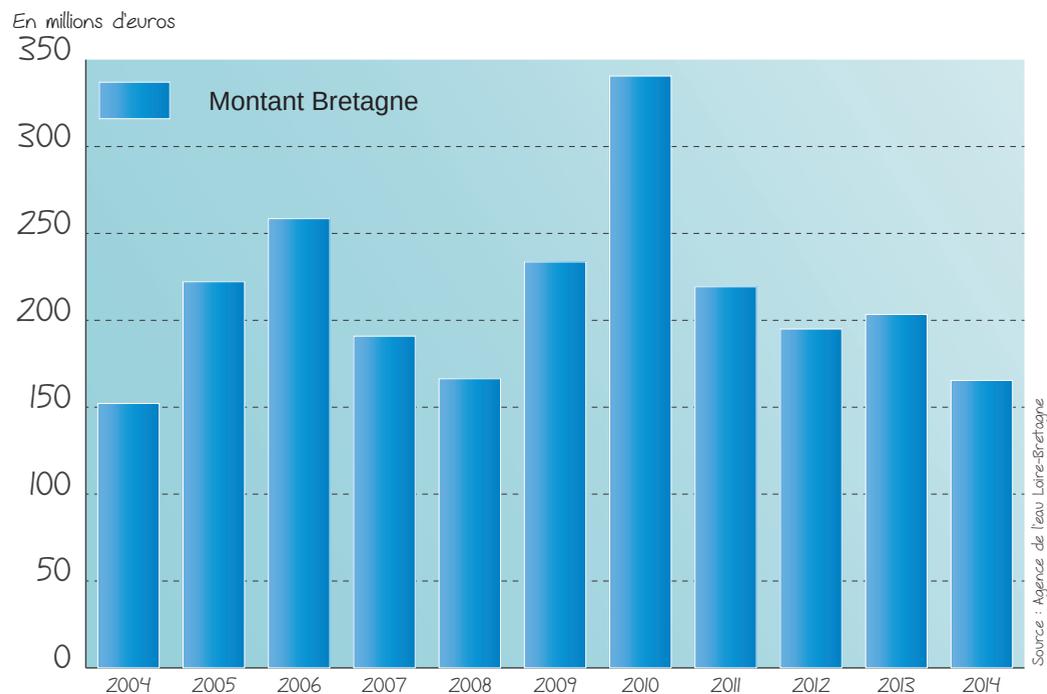
Montant des travaux financés et des aides versées par l'agence de l'eau "Loire-Bretagne" en 2014 pour la région Bretagne :

- sur la totalité du bassin Loire-Bretagne : 282,2 millions d'euros d'aides (231,3 millions d'euros de subventions et 50,8 millions d'euros d'avances) engagées sur le bassin,
- sur la Bretagne : 80,6 millions d'euros d'aides (dont 17,9 millions d'euros d'avances) pour une dépense totale de travaux retenus de 165,4 millions d'euros.

► Répartition par secteur des aides allouées en Bretagne



► Montant des travaux financés en Bretagne en 2004-2014



Les redevances

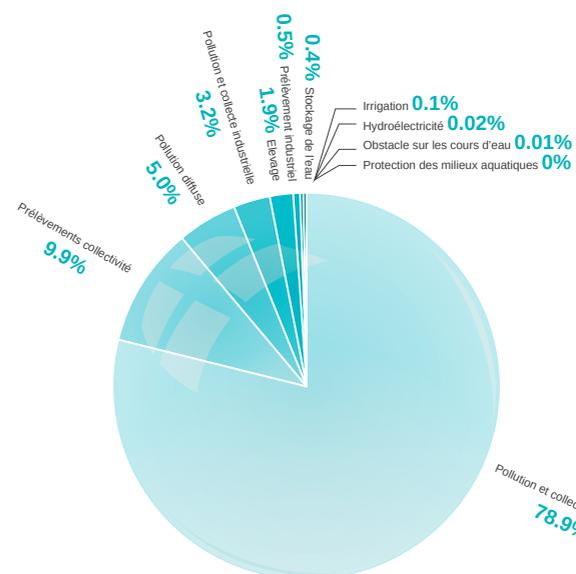
Montant des redevances perçues par l'agence de l'eau "Loire-Bretagne" en 2014 (activité 2013) auprès des collectivités, industriels ou agriculteurs pour la région Bretagne :
Sur la totalité du bassin Loire-Bretagne : 368 millions euros de redevances ont été émises en 2014 dont 85 millions d'euros pour la Bretagne.

► Répartition des redevances perçues par l'AELE en 2014

redevances 2014 (activité 2013)	22	29	35	56	Bretagne
TOTAL	15 485 150 €	25 266 170 €	23 268 300 €	20 976 080 €	84 995 700 €

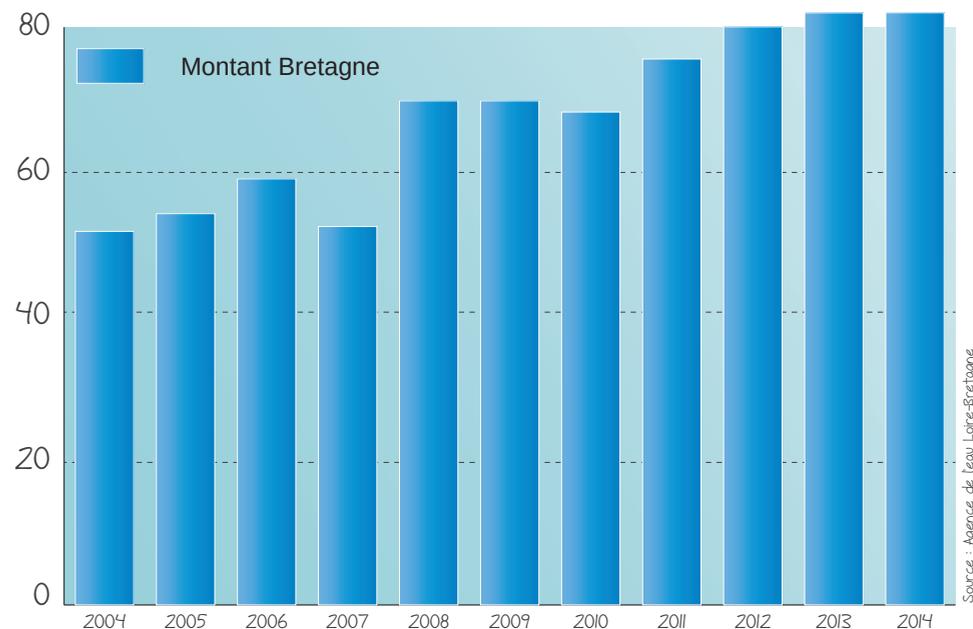
Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

► Répartition par secteur des redevances perçues



► Montant des redevances en Bretagne 2004-2014

En millions d'euros



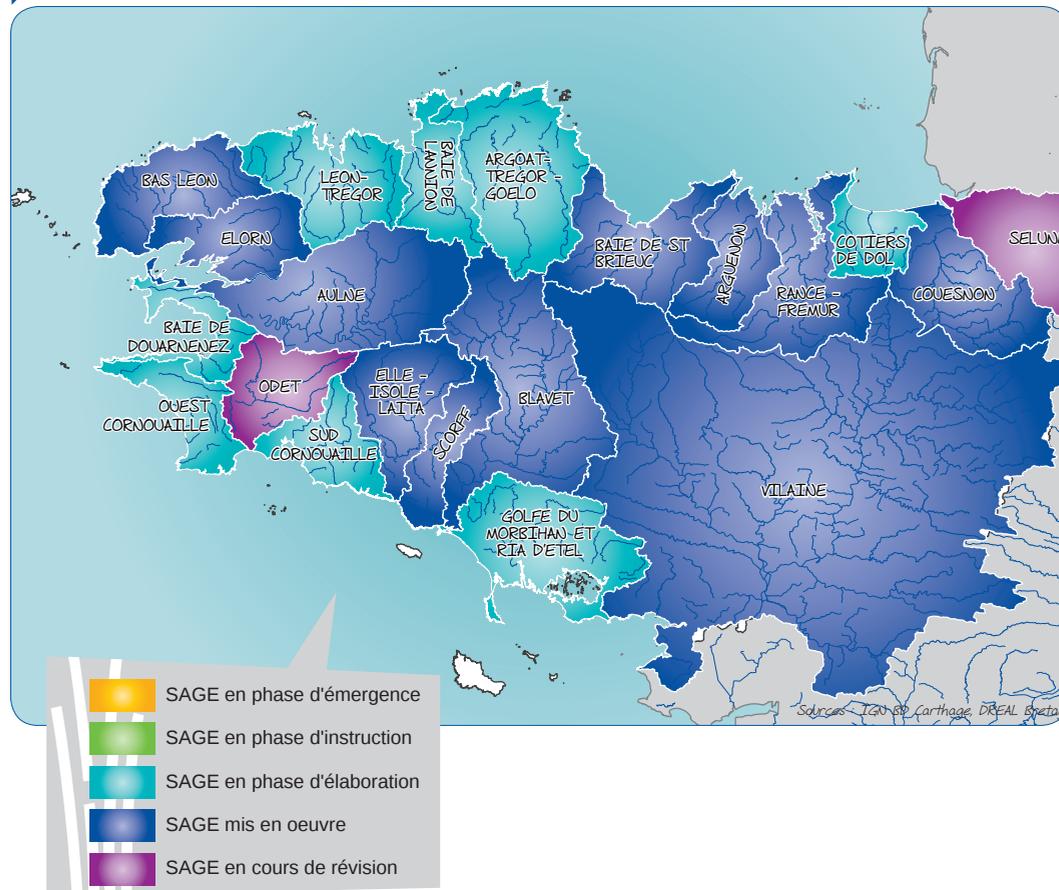
Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document local de planification qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Ce document est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'État, ...) réunis au sein de la commission locale de l'eau. Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau. C'est un travail de longue haleine qui permet aux acteurs du bassin versant de débattre et de s'accorder pour obtenir un document de planification de portée réglementaire.

La Bretagne est entièrement couverte par des SAGE en phase d'élaboration, de mise en œuvre ou de révision. Cette couverture complète du territoire breton montre une forte dynamique et implication des acteurs locaux sur les problématiques de gestion quantitative et qualitative de l'eau. La majorité des SAGE est actuellement en phase de mise en œuvre suite à la signature des arrêtés préfectoraux d'approbation.

L'avancement des SAGE et les documents relatifs sont consultables sur le site Internet : gesteau.eaufrance/sage

État d'avancement des SAGE en Bretagne septembre 2015



- émergence : périmètre en cours de validation,
- instruction : périmètre arrêté. Installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en cours,
- élaboration : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) et règlement en cours d'élaboration,
- mise en œuvre : SAGE déjà approuvé.

Les contrats territoriaux

Dans le cadre du Contrat Plan État Région (CPER) Bretagne 2007-2013, l'État, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil régional de Bretagne, et les quatre Conseils généraux bretons avaient signé le Grand Projet 5 (GP5) qui avait pour but de poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau et plus généralement d'atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques tel que défini dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

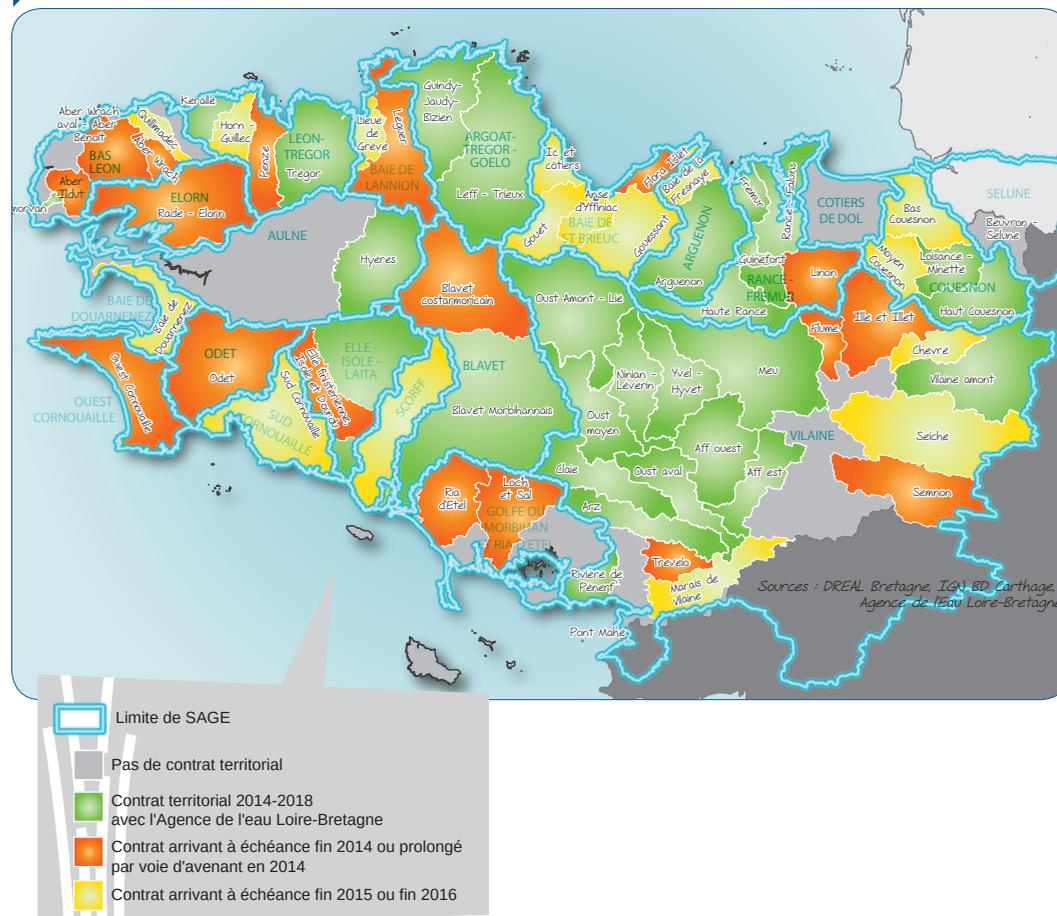
Ce programme rassemblait toutes les opérations d'animation mettant en œuvre une politique territoriale par espace hydrographique cohérent, fondée sur une gestion équilibrée et intégrée associant tous les acteurs de l'eau.

Ce programme s'est maintenu en 2014 au cours d'une année qui s'est présentée comme une transition entre le programme GP5 et le futur plan breton pour l'eau.

Les actions entreprises sur les territoires concernent tous les paramètres conformément à la DCE : nitrates, phosphore, matière organique, hydromorphologie, bactériologie...

Les deux piliers de la politique territoriale en Bretagne sont les SAGE qui sont des documents de planification et les bassins versants dont les structures porteuses mettent en œuvre les actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques nécessaires.

Contrats de bassins versants fin 2014



MAE-MAEC

Les Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) qui ont fait suite aux Mesures Agro-environnementales (MAE) visent à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement et au climat (allant au-delà de la réglementation) par un exploitant agricole volontaire, en contrepartie d'une rémunération annuelle. L'engagement vaut pour 5 ans sur des parcelles ou éléments linéaires ou ponctuels. Le montant d'aide de la mesure est établi sur la base des surcoûts et manques à gagner induits par la pratique.

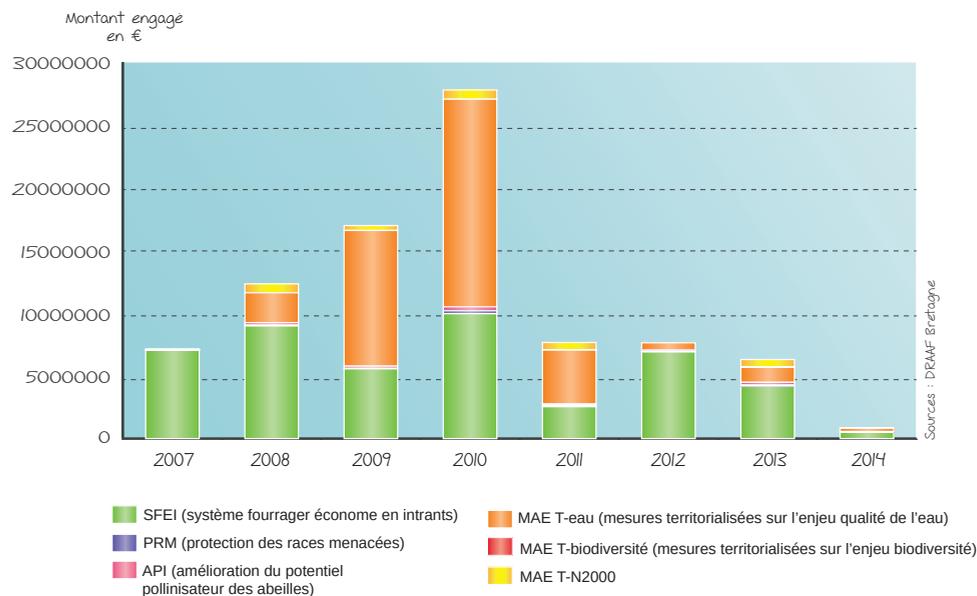
Elles sont soutenues par différents financeurs : l'Europe (FEADER), l'État, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne, les Conseils Généraux.

Année	2012		2013		2014	
	Nb dossiers	Montant engagé 2012 (en €)	Nb dossiers	Montant engagé 2013 (en €)	Nb dossiers	Montant engagé 2014 (en €)
SFEI	261	6 923 361 €	166	4 185 480 €	98	502 567 €
PRM	27	73 787 €	40	102 641 €	25	10 010 €
API	3	21 237 €	8	194 820 €	20	50 971 €
MAET N2000		568 216 €		602 825 €	27	50 971 €
MAET DCE	228	2 605 817 €	180	1 189 590 €	42	260 744 €
MAET Biodiversité		66 925 €		26 825 €	0	0
Total	519	10 259 342 €	394	6 302 181 €	212	893 432 €

Source : portail SID - Osiris - traitement DR-ASP et DRAAF Bretagne

Attention : un exploitant agricole peut avoir plusieurs dossiers. Les demandes sont déposées concomitamment à la déclaration de surfaces PAC au 15 mai.

Montants engagés en MAE (y compris Plan Algues Vertes) entre 2007 et 2014



Les montants engagés en 2014 pour les MAEC sont très faibles car, s'agissant d'une année de transition entre l'ancienne et la nouvelle programmation, les engagements n'ont été pris que sur une année au lieu de cinq.

Les installations classées agricoles et industrielles

La surveillance continue et régulière des installations classées se poursuit et le nombre de contrôles réalisés cette année est de l'ordre de 2300 avec un taux de mise en demeure qui varie de 2 à 10 % et un taux de sanction de l'ordre de 0,8 à 3,3 %.

Concernant les élevages, les contrôles ont continué en 2014 à faire l'objet d'un ciblage renforcé afin de répondre à l'objectif régional en particulier dans les bassins faisant l'objet d'un suivi de la Commission Européenne au titre du contentieux « eaux brutes » et les bassins concernés par le plan national « algues vertes ».

	Déclarations reçues				Installations autorisées						Visites de surveillance et inspections approfondies	Arrêtés préfectoraux de mise en demeure		Procès verbaux	
	dans l'année		Total cumulé		dans l'année			Total cumulé				dont élevages	dont élevages		dont élevages
		dont élevages		dont élevages		dont élevages	arrêtés compl.		dont élevages						
2011	919	872	17 700	10 135	155	148	928	8 538	7 196	3 089	300	219	132	90	
2012	1024	983	19 225	10 192	124	90	638	8 267	6 575	2 944	299	221	103	76	
2013	980	938	18 009	10 584	145	138	686	8 486	6 730	2 940	215	114	48	27	
2014	932	724	19 091	10 913	157	108	565	8 456	6 653	2 328	160	113	40	27	
Dont															
22	202	188	5 100	3 231	42	36	281	2 751	2 353	814	68	66	16	15	
29	151	108	3 985	2 192	31	20	149	2 343	1 801	492	46	35	16	12	
35	373	296	5 696	3 315	42	26	58	1 474	1 024	510	32	11	4	0	
56	206	132	4 310	2 175	42	26	77	1 888	1 475	512	14	1	4	0	

Attention les données sont difficilement comparables avec d'autres bases de données y compris pour les autorisations : comptage des établissements autorisés en fonctionnement, en construction et à l'arrêt, comptage des arrêtés préfectoraux transmis ou des arrêtés préfectoraux signés, comptage des arrêtés préfectoraux de mise en demeure proposés ou signés, comptage des PV transmis par inspection ou reçus par procureur,...et dépendent aussi de la saisie dans la base utilisée.

A compter de 2014, les données sont exclusivement issues de S3IC (base de données ICPE).

Contrôles de la distribution et de l'utilisation des produits phytosanitaires

Les contrôles sont réalisés principalement dans le cadre de la conditionnalité des aides Politique Agricole Commune (PAC), mais aussi chez les distributeurs, les applicateurs et autres utilisateurs de produits phytosanitaires hors conditionnalité (telles les communes, les pépiniéristes non soumis à la conditionnalité des aides).

En 2014, le nombre de contrôles est en recul par rapport à 2013, au motif de la diminution du taux de contrôle notifié pour les aides PAC et des difficultés conjoncturelles rencontrées par la profession agricole. Les non-conformités se maintiennent aux alentours de 45 % et sont dues aux non respects des conditions d'utilisation des produits, à la présence de produits n'ayant plus leur Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) et aux défauts de stockage.

Après deux années de diminution, les pénalités au titre des aides PAC augmentent pour retrouver le niveau de 2012 en raison de nouveaux points de contrôle (clapet anti-retour de la bouillie vers le réseau d'eau, absence de contrôle du pulvérisateur).

Nombre de	contrôles	Rappels à la réglementation	Notifications de mesures administratives	Procès verbaux	Contraventions 4 ^{ème} classe	Pénalités financières proposées aux DDTM
agriculteurs (PAC)	265	91	33	0	9	69
utilisateurs autres que PAC	23	7	13	0	0	Non concerné
ETA	20	6	6	0	0	Non concerné
ETP	21	2	12	0	0	Non concerné
collectivités	20	7	10	0	0	Non concerné
distributeurs	43	9	17	1	0	Non concerné
total	392	122	91	1	9	69

Source DRAAF

Bilan 2014 des contrôles police de l'eau (tous services confondus en charge des contrôles Police de l'eau)

Procédure administrative

	Nombre de contrôles administratifs réalisés	Nombre de contrôles administratifs non-conformes*	Nombre de rapports de manquements administratifs	Nombre de suites administratives
qualité de l'eau	4 469	1 859	627	879
(dont contrôles directives nitrates)	3 108	1 463	554	597
gestion quantitative de la ressource	58	20	6	0
autres	195	112	85	6
total contrôles police eau	4 722	1 991	718	885

Sont considérés comme suites administratives : la mise en demeure, l'amende administrative, l'astreinte administrative, la consignation de fond, l'exécution d'office, la suspension administrative, le retrait d'autorisation et l'arrêté de prescriptions complémentaires.

* La non-conformité peut résulter d'écarts minimes à la réglementation.

Pour en savoir plus...

Données générales sur l'eau

<http://www.eau-loire-bretagne.fr>

<http://www.onema.fr>

<http://www.observatoire-eau-bretagne.fr>

<http://www.bretagne-environnement.org>

<http://www.gesteau.eaufrance.fr>

Qualité des eaux de baignade et de pêche

<http://baignades.sante.gouv.fr/baignades>

<http://www.pecheapied-responsable.fr>

<http://www.ars.bretagne.sante.fr>

Eaux souterraines

<http://sigesbre.brgm.fr>

<http://www.adeseaufrance.fr>

Eaux littorales

<http://www.ifremer.fr>

Algues

<http://www.ceva.fr>

Vous pouvez retrouver le bilan de l'eau 2014 et les éditions précédentes sur le site de la DREAL :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/tableaux-de-bord-r92.html>

Glossaire

ARS : Agence Régionale de Santé
AZI : Atlas des Zones Inondables
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CEVA : Centre d'Étude et de Valorisation des Algues
CLE : Commission Locale de l'Eau
COD : carbone organique dissous
CORPEP : Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt
ETA : Entreprise de Travaux Agricoles
ETP : Entreprise de Travaux Paysagers
FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural
GIP : Groupement d'Intérêt Public
IBD : Indice Biologique Diatomées
IBG : Indice Macro-invertébrés
IBGA : Indice Biologique Global Adapté
IBGN : Indice Biologique Macrophytique en Rivière
ICPE : Installations classées agricoles et industrielles
IPR : Indice Poisson Rivière

IRSTEA : Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
MAEC : Mesures Agro-Environnementales Climatiques
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
PAC : Politique Agricole Commune
PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations
PGRI : Programme de gestion des risques d'inondations
PLU : Plan Local d'Urbanisme
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPR-SM : Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine
PPRi : Plans de Prévention des Risques d'inondations
PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels
RCS : Réseau de contrôle et de surveillance des masses d'eau (87 stations en Bretagne)
RHP : Réseau Hydrobiologique Piscicole
PSR : Plan de Submersions Rapides
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utile
SLGRI : Stratégies locales de gestion des risques d'inondations
SNGRI : Stratégie nationale de gestion des risques d'inondations
TRI : Territoires à Risques Importants d'inondations

Ont contribué à la fourniture de données, les services et organismes suivants :

- ▶ l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- ▶ Météo France
- ▶ l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer)
- ▶ le CEVA (Centre d'Études et de Valorisation des Algues)
- ▶ l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)
- ▶ l'ARS (Agence Régionale de Santé)
- ▶ la DRAAF de Bretagne (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)
- ▶ les DDTM des 4 départements bretons (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)
- ▶ le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement Bretagne**

Service Patrimoine Naturel

Bâtiment Armorique, 10 rue Maurice Fabre

CS96515 - 35065 Rennes Cedex

Tél. 02 99 33 45 55

e-mail : spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

